

## Rapport d'Orientations Budgétaires

### Budget principal 2021

#### Rapport de Rémy BRUNEL :

En application de l'article 107 de la loi « NOTRe » n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et du décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose dorénavant que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, doit également figurer une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit avoir lieu sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire et doit être formalisé par une délibération faisant l'objet d'un vote.

Ce rapport doit ensuite être transmis au représentant de l'Etat ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. De plus, afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, le rapport doit également être tenu à leur disposition en mairie et peut être mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 s'inscrit dans ce cadre juridique visant à améliorer la communication et la transparence financière des collectivités locales.

Il a pour vocation de présenter d'une part le contexte national dans lequel il s'inscrit et d'autre part, les choix budgétaires de la municipalité pour 2021.

Il préfigure le premier budget de la nouvelle mandature qui donnera le ton des actions que la municipalité souhaite mettre en œuvre pour l'ensemble des dourdannais.

#### I. Le contexte économique international, européen et national

##### A/ L'économie mondiale face à la pandémie

Lors du débat d'orientation budgétaire ayant présidé au vote du budget 2020, il avait été indiqué que les prévisions sur la croissance étaient orientées à la baisse, mais qu'une récession pourrait être évitée grâce au maintien de la demande intérieure, à la poursuite d'une politique monétaire accommodante de la BCE ainsi qu'à la mise en œuvre de plans budgétaires au niveau national ou de la zone euro. Par ailleurs, les économistes s'accordaient pour dire que le marché du travail devait également résister tout en étant moins dynamique qu'au cours des trimestres précédents.

Toutes ces prévisions ont été balayées par l'apparition de la COVID19 et les confinements décidés par les différents gouvernements afin de tenter d'endiguer cette épidémie.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, la période de déconfinement au cours de l'été 2020 a permis de forts rebonds au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre, l'activité se situant toutefois en retrait par rapport à 2019 : -9% au deuxième trimestre pour les Etats Unis, suivie d'une reprise de +7,2% au 3<sup>ème</sup> trimestre, -11,8 % au deuxième trimestre en Europe, suivie d'une reprise de 12,7% au 3<sup>ème</sup> trimestre.

La deuxième vague de contaminations et les nouvelles mesures restrictives auront nécessairement un impact sur le niveau de l'activité économique du 4<sup>ème</sup> trimestre.

## **B/ La zone Euro impactée par cette pandémie a bénéficié d'un soutien massif des institutions européennes**

### **1/ Une incidence économique forte**

Dans la plupart des économies européennes, le PIB a connu du fait de la situation sanitaire un effondrement très important de -11,8% au deuxième trimestre avant de rebondir au 3<sup>ème</sup> trimestre avec une reprise de +12,7%. Pour autant, l'activité demeure en retrait par rapport à fin 2019 avec des secteurs plus impactés que d'autres : services de transport, de restauration, d'hébergement, activités culturelles et celles liées au tourisme, etc.

Avant que la 2<sup>ème</sup> vague épidémique ne frappe l'Europe, malgré les incertitudes liées à l'issue des élections américaines et sur les négociations liées au BREXIT, les principaux indicateurs économiques étaient repassés au vert. Mais les nouvelles mesures de restriction édictées dans la plupart des pays européens auront nécessairement impactées de façon négative l'activité économique du 4<sup>ème</sup> trimestre. Les premiers chiffres annoncés font état d'un repli de la croissance de la zone euro au quatrième trimestre de 2,8% et de 7,3% en moyenne sur l'année 2020.

### **2/ Le soutien des institutions européennes**

Les Etats membres de l'Union Européenne ont décidé d'un certain nombre de mesures susceptibles d'atténuer les effets de la 2<sup>ème</sup> vague pandémique :

- plan de relance *Next Generation EU* de 750 milliards en prêts et subventions, principalement destiné à soutenir l'investissement. Grâce à ce plan, l'Union européenne financera les Etats membres par l'émission de dettes en son nom propre,
- programme SURE de 100 milliards d'euros destinés à soutenir les programmes de chômage de courte durée,
- Financement de transferts frontaliers de patients à hauteur de 220 millions d'euros.

Par ailleurs, la Banque Centrale Européenne a également apporté son soutien à l'activité économique :

- Augmentation de son programme d'achats d'actifs de 120 milliards d'euros,
- Création d'un programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards d'euros puis finalement porté à 1 850 milliards en décembre 2020,
- Maintien de taux d'intérêt très bas afin de permettre aux Etats de se financer pour une relance par l'investissement

Au final, pour la zone Euro, la croissance du PIB devrait chuter d'environ 7,3% en 2020. Un rebond positif est attendu pour 2021.

## **C/ L'économie française à l'épreuve de cette pandémie**

### **1/ Un impact historique sur l'économie**

Après une légère croissance en 2019 de 1,5%, l'économie française a été durement touchée par la pandémie liée au COVID 19.

Le PIB a chuté de 5,9% au premier trimestre, puis de 13,7% au deuxième trimestre avant de rebondir fortement au troisième trimestre avec une hausse de 18,2%, mais en recul de 3,9% en glissement annuel. Les nouvelles restrictions imposées au cours du dernier trimestre devraient induire une nouvelle contraction du PIB de 4%.

Au total, pour l'année 2021, la croissance du PIB devrait chuter de 9,1% en 2020. Un rebond positif est attendu pour 2021.

Cette pandémie a bien évidemment un impact sur le marché du travail. Les destructions d'emploi des deux premiers trimestres 2020 (- 715 000 emplois) dépassaient les créations de postes cumulées entre 2017 et 2019 (+692 000 créations de postes). Cette crise a donc détruit en 6 mois tout le travail mis en œuvre sur le marché de l'emploi de ces 3 dernières années .

Malgré des mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage, de 8,1% fin 2019 était passé à 9% à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 et devrait continuer à se dégrader jusqu'à mi 2021 pour culminer à 11% avant d'amorcer une descente que certains projettent à 8% fin 2022.

## ***2/ Des dispositifs d'aide sans précédent de l'Etat français***

Pour limiter au mieux l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a déployé de nombreux dispositifs de mesures d'urgence pour soutenir tant les ménages que les entreprises et certains secteurs d'activité plus touchés que d'autres (tourisme, automobile, aéronautique, culture...).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards, soit près de 20% du PIB.

En parallèle, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance pour les années 2021-2022 d'un montant de 100 milliards d'euros, soit 4,3% du PIB, financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe. A l'annonce du deuxième confinement, l'ensemble de ces dispositifs a été abondé par une enveloppe supplémentaire de 20 milliards d'euros de soutien financier.

### **Plan "France Relance" 2021-2022**

<b>Axe 1 Compétitivité et innovation</b>	<b>34 Mds</b>
Baisse des impôts de production	
Programme d'investissements d'avenir	
Fonds propres pour les entreprises	
Soutien à l'investissement des entreprises	
<b>Axe 2 Transition écologique et environnementale</b>	<b>30 Mds</b>
Plan transports	
Rénovation écologique des bâtiments	
Energie et industrie	
Transition dans l'agriculture	
<b>Axe 3 Cohésion sociale et territoriale</b>	<b>36 Mds</b>
Emploi et compétences	
Investissements dans le cadre du Ségur de la Santé	
Soutien à l'investissement des collectivités locales	
Recherche pour l'enseignement supérieur	
<b>Coût total</b>	<b>100 Mds</b>

Sources : PLF 2021, Natixis

## ***3/ Un contexte d'inflation faible et de demande élevée de crédits de trésorerie des entreprises***

Après 1,1% en 2019, l'inflation s'est élevée en moyenne à 0,5% en 2020 notamment en raison de la chute des prix du pétrole. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait, guidée par les prix du pétrole, rester faible au cours des prochaines années et s'établir à hauteur de 0,7% en 2021 et 0,6% en 2022.

Dans le même temps, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises (72% des crédits octroyés aux entreprises au 2<sup>ème</sup> trimestre). La demande de crédit des ménages pour l'habitat bénéficiant de conditions de financement toujours favorables a, après avoir significativement ralenti, connu un rebond au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

#### ***4/ L'impact de la crise sanitaire sur les finances publiques***

En raison de l'effet cumulé de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB.

Pour 2021, le gouvernement prévoit une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps.

## **II. La Loi de finances pour 2021**

Une loi de finances reflète son temps. En raison de la crise sanitaire, celle de 2020 a été amendée par toute une série de lois de finances rectificatives. La loi de finances initiale de 2021 est fortement marquée par cette pandémie.

Hors crise, les mesures de la loi sont dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la taxe d'habitation, mesures diverses de simplification...

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la LFI 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et de construire le monde de demain autour de grands thèmes : transition énergétique et écologique, nouvelles mobilités, santé et sport, et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités sont en baisse de 10% par rapport à la LFI 2020, soit 104 milliards d'euros. Cette diminution est liée à la suppression des dégrèvements de taxe d'habitation : le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.

Quant aux concours financiers de l'Etat qui totalisent tous les prélèvements sur recettes de l'Etat au profit des collectivités locales ( la DGF émerge sur ces crédits, de même que le FCTVA) ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales ( DGD, DSIL...), ils sont en hausse pour s'élever à 51,9 Mds € contre 49,1 Mds € l'an passé.

#### ***Détail des principales dispositions de la Loi de finances 2021 relatives aux finances communales***

- La DGF est quasiment stable à 26,758 milliards d'euros,
- Le FCTVA poursuit sa croissance (+91%) grâce à un bon niveau de l'investissement local depuis 2017,

- Les compensations d'exonération de fiscalité locales chutent (-80%) du fait de la mise en place de la réforme fiscale et notamment de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH, compensée par un transfert de fiscalité aux communes,
- Deux nouveaux prélèvements liés à la crise sanitaire voient le jour dont un à destination du bloc communal pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales subies en 2020 d'un montant de 510 millions d'euros. Pour 2021, une enveloppe de 200 M€ est prévue uniquement pour les pertes de recettes fiscales,
- Les dotations d'investissement sont annoncées à la hausse, mais dans la réalité, seules les dotations allouées aux régions évoluent de façon positive. Pour les communes, le montant de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) reste au même niveau que l'an passé, soit 570 M€
- Après 2 reports successifs, la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA sera effective à compter de 2021. L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique, mais de son imputation comptable. Certaines dépenses sont exclues de ce traitement automatisé. Cette mise en œuvre se fera sur 3 années : en 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense, en 2022 ou 2023 pour les autres (pour Dourdan vraisemblablement en 2023 ). Par ailleurs, de nouvelles dépenses de fonctionnement deviennent éligibles
- Dans le cadre du plan de relance et jusqu'au 31 décembre 2021, le Gouvernement met en place une subvention d'investissement pour la rénovation thermique de bâtiments des collectivités locales à hauteur de 1 milliard €. Ainsi par dérogation les préfets pourront autoriser, sur ces projets, un soutien financier allant au-delà des 80 % habituels du montant du projet. Cette dérogation concerne les collectivités observant une baisse d'épargne brute d'au moins 10 % en 2020 (comparaison des épargnes brutes du 31 octobre 2019 et du 31 octobre 2020),
- Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la péréquation sera en hausse : + 220 M€ dont +90M€ pour la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine). Cette progression est intégralement financée au sein de la DGF. En conséquence, la ponction faite sur les variables d'ajustement est allégée, mais l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité augmente d'autant. Dourdan fait ainsi partie des communes impactées : bénéficiaire de la DSU, mais écrêtée dans le cadre de la DGF,
- Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et pour réduire davantage les impôts de production, la LFI s'attaque à celle des établissements industriels utilisées dans le calcul des bases d'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ces valeurs locatives obsolètes datent des années 1970 et ne sont plus adaptées à la réalité économique actuelle. Par ailleurs, elles aboutissent à une imposition plus forte des établissements industriels par rapport à celle des locaux professionnels, depuis leur révision de 2017. Cette révision aboutit à la division par 2 des valeurs locatives des établissements industriels et de fait des cotisations d'impôts fonciers payées par les entreprises. Cet allègement d'impôt est de **1,54** milliard € pour la CFE et de **1,75** milliard € pour la TFPB et devrait concerner 32 000 entreprises.  
L'Etat, par l'intermédiaire d'un nouveau prélèvement sur recettes (PSR) de 3,29 Mds € en 2021, compense intégralement les communes et les EPCI à fiscalité propre de cette perte de recettes fiscales,
- La taxe d'aménagement est adaptée afin de lutter contre l'artificialisation des sols : exonération de taxe des places de stationnement intégrées au bâti pour réduire la surface au sol dédiée aux stationnements, possibilité de majorer le taux entre 1 et 5% pour financer des travaux substantiels de voirie, de réseaux ou la création d'équipements publics généraux,
- Simplification de la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) qui est composée de 3 parts (Etat, communes et département) avec gestion de ces taxes dans un guichet unique à la DGFIP et harmonisation des tarifs au niveau national. Le produit sera perçu par l'Etat et reversé aux collectivités locales. Réforme mise en œuvre sur les années 2021 à 2023,

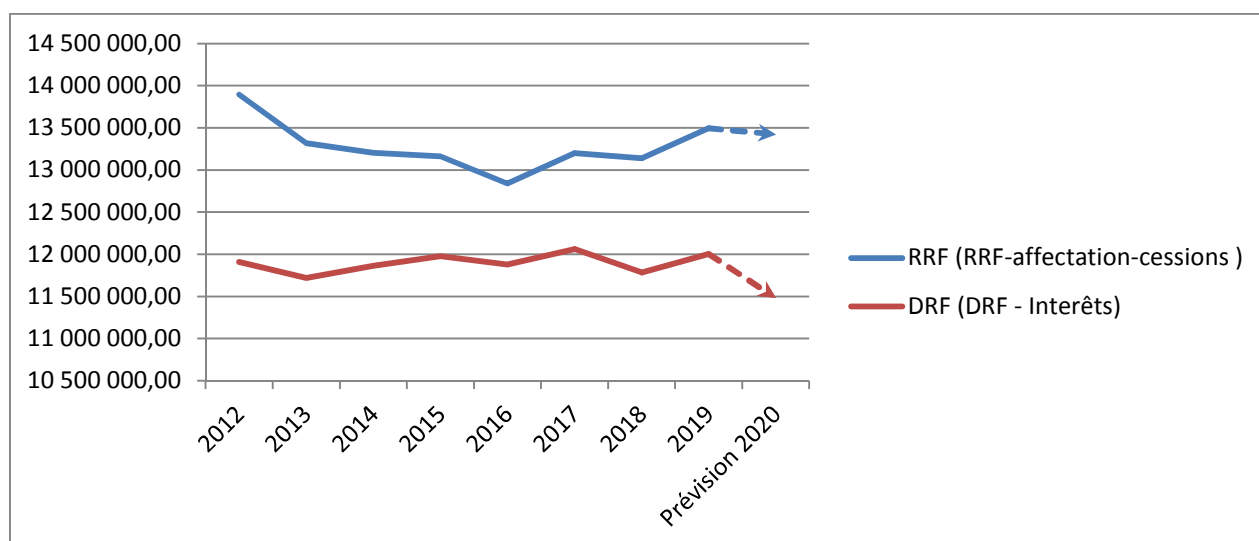
- Transfert à la DGFIP courant 2022 de la gestion de taxe d'urbanisme et notamment de la taxe d'aménagement perçue par les communes, département et région Ile de France afin de moderniser le processus de collecte notamment par le biais de la dématérialisation. Par ailleurs, l'exigibilité de la taxe d'aménagement actuellement fixée en fonction de la date d'autorisation d'urbanisme sera décalée à l'achèvement des travaux,
- Enfin, un mot sur la réforme comptable à venir dans les prochaines années : le passage de l'instruction budgétaire et comptable M14 à la M57. Entre autres nouveautés, la disparition du compte administratif et du compte de gestion au profit d'un document unique : le compte financier unique (CFU). Ce document est censé permettre une simplification des processus administratifs et une plus grande transparence des comptes en regroupant l'ensemble des informations comptables dans un seul document. L'expérimentation avec certaines collectivités prévue à partir de 2020 est reportée à compter de 2021. La mise en œuvre pour toutes les collectivités est prévue pour 2023,

### III. Dans un contexte historique de crise sanitaire, les enjeux et priorités de la ville pour 2021 s'articulent autour d'une maîtrise des dépenses, du développement d'une politique de proximité au soutien de l'ensemble des dourdannais et d'une frugalité budgétaire au service d'une vision pluriannuelle

Au cours de ces dernières années, les collectivités locales ont été invitées à contribuer au redressement des finances publiques. La crise sanitaire qui a permis de mettre en valeur l'importance du secteur local pour l'économie locale mais aussi nationale ne doit pas faire perdre de vue que des efforts de gestion doivent être poursuivis.

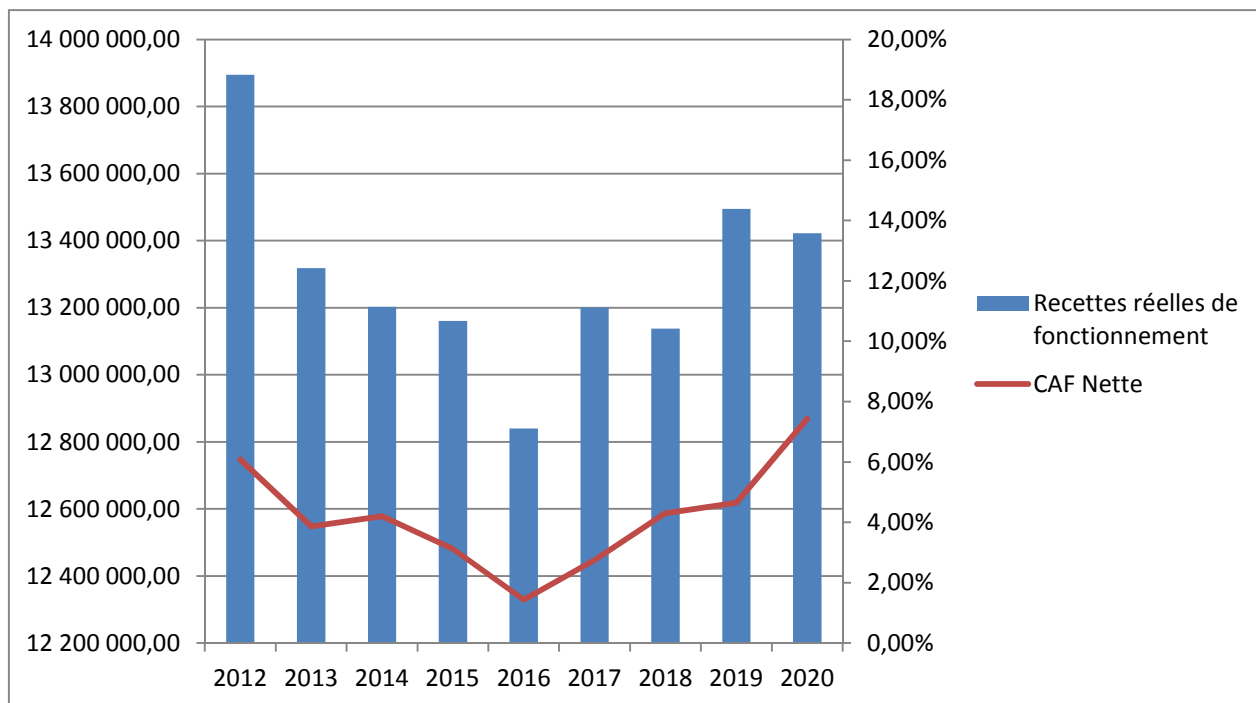
Le risque serait grand en effet de se retrouver face à un « effet ciseaux » : des dépenses qui exploseraient tandis que dans le même temps, les recettes stagneraient ou diminueraient. De 2013 à 2017, la CAF nette de la commune avait ainsi dangereusement baissé.

Le graphique ci-après présente l'évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement de 2012 à 2020 et illustre bien l'effet ciseaux tendanciel pour la commune, avec un écart qui, sans effort constant de maîtrise de l'évolution des dépenses, risquerait de s'amoinrir.



Cette évolution se retrouve dans celle de la capacité d'autofinancement de la commune. L'amélioration constatée à partir de 2018 reste fragile dans le contexte actuel et doit absolument être consolidée.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>RecettesRF</b>	<b>13 317 783</b>	<b>13 202 694</b>	<b>13 160 066</b>	<b>13 839 396</b>	<b>13 200 783</b>	<b>13 137 323</b>	<b>13 494 775</b>	<b>13 422 434</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 598 297,27</b>	<b>1 339 548,13</b>	<b>1 184 992,04</b>	<b>961 362,90</b>	<b>1 141 081,78</b>	<b>1 353 243,99</b>	<b>1 493 388,43</b>	<b>1 943 913,18</b>
<b>CAF Brute</b>	<b>1 317 936,48</b>	<b>1 098 207,83</b>	<b>959 465,98</b>	<b>788 958,25</b>	<b>987 961,71</b>	<b>1 231 350,90</b>	<b>1 347 360,94</b>	<b>1 780 575,46</b>
<b>CAF Nette</b>	<b>514 166,30</b>	<b>555 523,18</b>	<b>411 070,17</b>	<b>184 625,30</b>	<b>363 262,76</b>	<b>564 069,33</b>	<b>626 742,63</b>	<b>997 346,23</b>



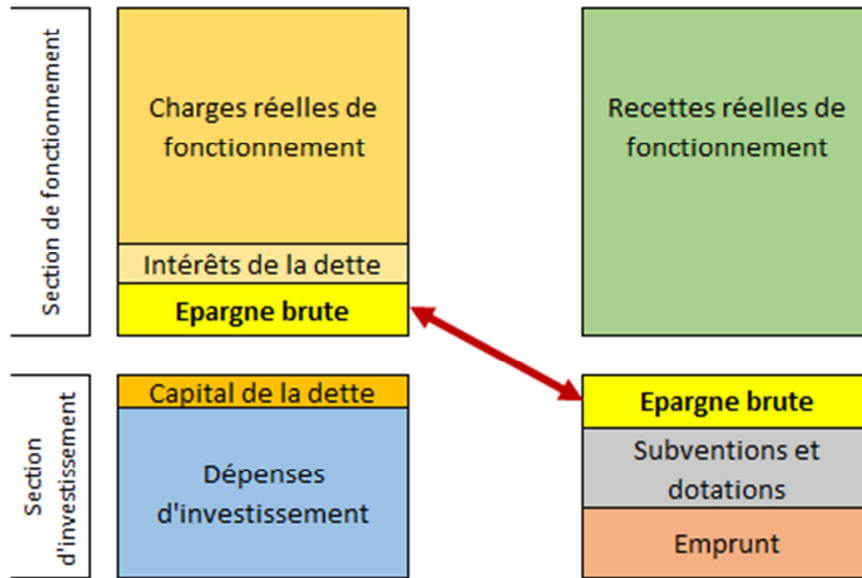
### Prospectives jusqu'en 2023 :

Prospectives	2017	2018	2019	Prévision de réalisation 2020	Prévision 2021	Prévision 2022	Prévision 2023
<b>RRF</b>							
<b>RRF-affectation-cessions</b>	13 200 783 €	13 137 130 €	13 494 775 €	13 422 434 €	13 300 000 €	13 350 000 €	13 400 000 €
<b>DRF (DRF - Intérêts)</b>	12 059 701 €	11 784 079 €	12 001 386 €	11 478 520 €	12 000 000 €	12 100 000 €	12 150 000 €

Prospectives	2017	2018	2019	Prévision de réalisation 2020	Prévision 2021	Prévision 2022	Prévision 2023
Epargne de gestion	1 141 081	1 353 051	1 493 388	1 943 913	1 500 000	1 550 000	1 600 000
CAF BRUTE	987 961	1 231 158	1 347 360	1 780 575	1 400 000	1 450 000	1 500 000
CAF Nette	363 262	563 876	626 742	997 346	600 000	650 000	700 000

**Épargne de gestion** : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

## L'équilibre sectionnel



Les leviers à notre disposition pour stabiliser et consolider les indicateurs de gestion sont les suivants :

- nécessaire et stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- recherche de nouvelles recettes de fonctionnement,
- gestion active de la dette,
- maîtrise de la fiscalité,
- priorisation des opérations d'investissement

Le tout en préservant, voire en en déployant de nouvelles actions en faveur des dourdannais.

### **A/ Une section de fonctionnement illustrant la volonté de maintien voire de déploiement des services et activités municipaux, le renforcement des actions en faveur de la jeunesse et le développement de l'autofinancement**

Pour pouvoir continuer à investir, les efforts de la municipalité porteront principalement sur la section de fonctionnement. En effet, les recettes permettant de couvrir les dépenses d'investissement sont certes des recettes d'investissement comme les subventions, l'emprunt, **MAIS AUSSI l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement**. L'autofinancement correspond à la différence positive entre recettes et dépenses de fonctionnement.

L'objectif fixé par la nouvelle mandature est de stabiliser l'endettement, d'engager la mairie dans une réelle démarche de modernisation et notamment de dématérialisation, tout en étant économe des deniers publics.

L'atteinte de ces objectifs ambitieux au cours des exercices 2021 et 2022, permettra d'engager à compter de 2023 des projets d'investissement structurants qui prépareront le futur de Dourdan à moyen et long terme.

L'exercice est d'autant plus ardu qu'il s'inscrit, nous l'avons vu, dans un contexte de crise sanitaire inédit qui génère de nombreuses incertitudes notamment quant aux ressources liées aux dotations de l'Etat.

Un premier bilan peut d'ores et déjà être fait du surcoût induit par la gestion de cette crise pour la ville en 2020.



	Dépenses exposées par la ville	140 725,10
Dont	Dépenses de fonctionnement	99 731,00
	Masques, confection masques	73 214,27
	Gel, désinfectants...	11 141,38
	Information	2 862,00
	Fournitures diverses	12 513,35
Dont	Dépenses d'investissement	40 994,10
	Matériel informatique	29 698,50
	Aménagement accès mairie	6 726,00
	Distributeurs gels	4 569,60

Dépenses de fonctionnement et d'investissement confondues, la commune a donc dépensé une somme de 140 725 € pour faire face à cette crise sans précédent.

Cette somme ne tient pas compte des pertes de recettes qui sont intervenues, ni des surcoûts, remboursements induits par la situation.

Ce contexte contraint n'empêchera pas vos nouveaux élus de faire en sorte de maintenir un haut niveau de qualité de services aux Dourdannais et de déployer de nouvelles actions :

- des équipements culturels (conservatoire, médiathèque, musée du château, cinéma) à l'écoute des contraintes imposées et force de proposition pour maintenir un niveau de service performant ainsi qu'une programmation culturelle préservée et des animations festives de qualité et notamment la fête médiévale dans la mesure où ces manifestations pourront avoir lieu. Si tel n'étaient pas le cas, d'autres manifestations, compatibles avec les conditions sanitaires seraient alors proposées,
- un soutien de la municipalité au commerce et commerçants dourdannais, avec le déploiement en cours d'année de nouveaux dispositifs,
- Des actions en faveur des jeunes plus nombreuses et proches de la réalité des besoins avec des dispositifs de formation, d'accompagnement dans le parcours professionnel du type Parcours Rebond, Tremplin citoyen ainsi que la mise en œuvre de mesure de responsabilisation et de lutte contre l'exclusion scolaire et le risque de déscolarisation
- La création d'un Conseil municipal des Enfants,
- un soutien et un accompagnement sera apporté à l'ensemble des associations qui œuvrent sur le territoire de la commune

L'objectif affirmé de vos élus est qu'aucun dourdannais ne soit exclu du champ d'action municipal. Jeunes et moins jeunes seront au centre de nos préoccupations de tous les jours.

Pour 2021, la section de fonctionnement devrait s'équilibrer un peu au-dessus de 15 M€.

***1/ Dépenses de fonctionnement : Dégager des marges de manœuvre par la modernisation du fonctionnement au profit d'une nouvelle définition des priorités municipales***

***1.1. Les charges à caractère général***

Ces charges sont les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services communaux : services administratifs, mais aussi entretien courant de la ville (bâtiments, voiries...), conservatoire de musique et de danse, médiathèque, camping, restauration scolaire...

Le budget 2021 devrait être présenté avec un niveau de charges à caractère général supérieur à celui du budget primitif 2020 qui s'établissait à 4M€ mais légèrement inférieur à celui du budget global (BP +DM) 2020 qui était de 4,2 M€.

Cette stabilité des dépenses à caractère général doit être examinée au regard des hausses inhérentes à l'actualisation des tarifs des contrats en cours, du renouvellement du marché d'éclairage public comportant en première année un surcoût significatif par rapport à 2020 mais aussi des hausses de certaines matières premières...

Elle est le fruit des efforts constants des services pour pallier ces augmentations sur lesquelles la commune n'a pas de prise : changement des modes de consommation, mutualisations, optimisations, modernisation du fonctionnement des services par la dématérialisation réelle et complète...

Malgré le contexte de crise sanitaire, ce budget a été établi en imaginant que toutes les grandes manifestations qui rythment la vie des dourdannais pourraient avoir lieu, mais également de nouveaux évènements. Comme cela a déjà été dit précédemment, il est bien entendu que si ces manifestations ne pouvaient avoir lieu pour des raisons sanitaires, d'autres évènements seraient alors proposés aux dourdannais.

Un soutien sera aussi apporté au commerce dourdannais grâce à différents dispositifs qui seront déployés tout au long de l'année.

Notre action se portera aussi tout particulièrement vers les plus jeunes. De nombreux dispositifs ont déjà commencé à être déployés dès la fin de l'année 2020, mais d'autres actions le seront encore sur cette année.

Ce sont près de 40 000 € qui seront déployés en supplément sur le secteur de la jeunesse afin d'apporter de nouvelles perspectives et d'accompagner nos enfants dans leurs parcours de vie, dans leur recherche de formation et d'emploi.

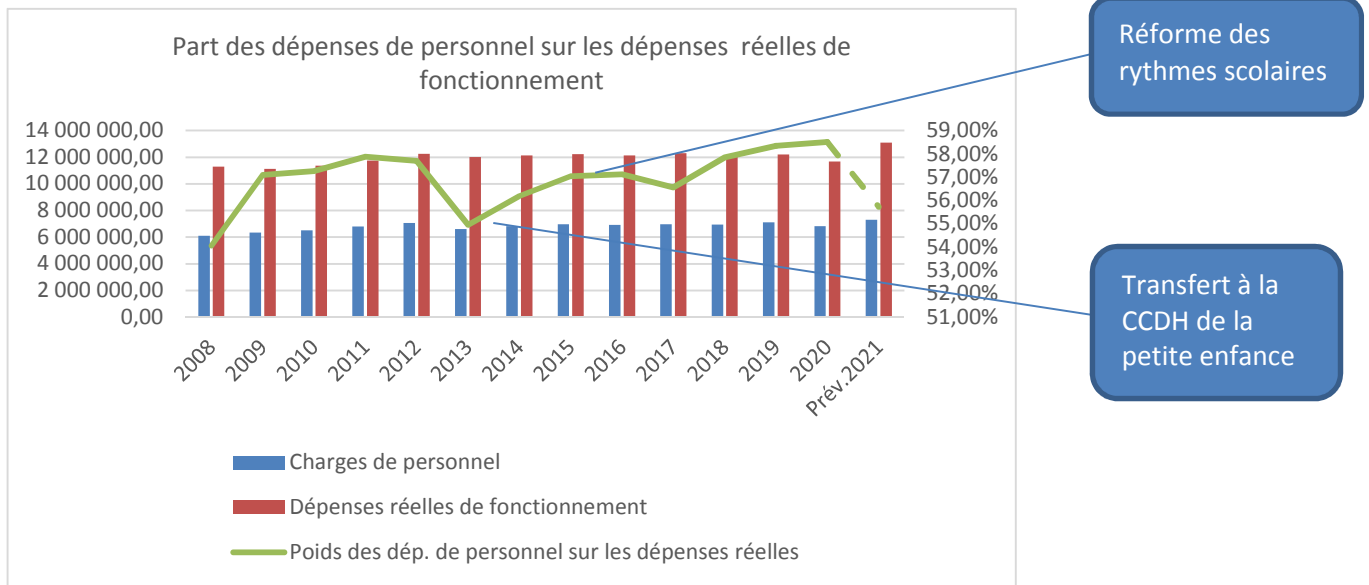
Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance va également prendre son essor. De nombreuses actions seront déployées pour sensibiliser, soutenir, mobiliser et agir face à ces dérives et dangers que connaissent nombre de nos citoyens. Les addictions, les discriminations, les violences faites aux femmes ou dont peuvent être témoins notre jeunesse sont quelques-uns des champs d'action et d'intervention qui seront explorés.

## ***1.2. Les Ressources Humaines***

L'année 2020 est une année exceptionnelle marquée par la crise sanitaire ayant conduit à la mise en place de mesures de restrictions et/ou de réductions des activités et manifestations, de baisse des recrutements, de réduction du recours aux heures supplémentaires et de mise en place dans l'urgence de dispositifs de modernisation de l'action publique tel que le télétravail. L'incidence de cette crise a un impact réel en matière de gestion des ressources humaines.

Le chapitre 012 devrait se situer autour de 7,3M€, en hausse par rapport au BP 2020 (+2,5%).

## Evolution de la masse salariale depuis 2008 et part des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement



### Prospectives

Prospectives	2017	2018	2019	Prévision de réalisation 2020	Prévision 2021	Prévision 2022	Prévision 2023
Charges de personnel	6 960 480	6 950 885	7 120 000	6 800 000	7 300 000	7 350 000	7 400 000

Dans le contexte budgétaire et de crise sanitaire persistante, la maîtrise de ce poste budgétaire important est indispensable.

Le budget proposé satisfait pour autant les besoins en compétence nécessaires pour répondre aux exigences de la collectivité.

Les principaux déterminants de l'évolution du poste "Charges de personnel" sont les suivants :

- maîtrise de l'évolution des carrières (sans augmentation du point d'indice prévue en 2021),
- engager une politique de déprécarisation de plusieurs agents municipaux œuvrant depuis de nombreuses années pour la commune sous le régime de contrat horaire non créateur de droits et leur faisant supporter une variabilité de rémunération préjudiciable
- fin du déploiement obligatoire du régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel (RIFSEEP) avec revalorisation de certaines fonctions et impact selon la parution des décrets correspondants,
- suite et fin du déploiement protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), entamé en 2017, avec un reclassement d'une partie des agents des catégories A et C,
- mise à disposition du Centre de vaccination de personnel 7j/7 à compter du 18 janvier 2021 pour une période indéterminée. L'organisation en matière de personnel a fait l'objet du déploiement des agents en interne, du renfort de personnel déjà en exercice au sein de la collectivité à temps non complet, et du recrutement d'un agent à mi-temps dans le cadre d'un besoin exceptionnel, imprévu et urgent,

- mise en œuvre d'un protocole transactionnel de départ à la retraite à la demande d'un agent à hauteur de 36 000 €,
- prévision indemnités et heures supplémentaires pour l'organisation des élections régionales et départementales en 2021 (2 tours),
- la volonté de la collectivité de se doter de compétences spécifiques au niveau de la jeunesse et de développer des moyens modernes de communication avec les recrutements d'un chargé de mission initiative jeunesse et d'un contractuel chargé de l'audiovisuel,
- l'aide à l'emploi des jeunes avec le déploiement des services civiques,
- la mise en place d'une convention avec le CIG pour la mise à disposition d'un agent au sein du service Urbanisme (impact sur le chapitre 011 du service ressources humaines : 10 856 €),
- le recrutement d'un agent chargé de projet dans le cadre du dispositif Petites Villes de demain, dont l'emploi sera subventionné par l'Etat et pour lequel la CCDH a d'ores et déjà affirmé une prise en charge partielle.

### 190 agents en position d'activités au 1<sup>er</sup> janvier 2021

<b>Structure des effectifs : état des postes de la collectivité Mairie</b>		
<b>Agents fonctionnaires (titulaires et stagiaires)</b>	<b>Agents contractuels (occupant un emploi permanent)</b>	<b>Autres agents (n'occupant pas un emploi permanent)</b>
72,63 %	20,53 %	6,84 %

<b>Répartition par sexe</b>	
<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
43,68 %	56,32%

<b>Répartition par catégorie</b>		
<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>
5,26%	22,63%	72,14 %

<b>Répartition par filière</b>						
<b>Technique</b>	<b>Administrative</b>	<b>Culturelle</b>	<b>Animation</b>	<b>Médico- Sociale</b>	<b>Police municipale</b>	<b>Autre</b>
32,11 %	25,79%	16,32 %	21,58 %	2,11%	1.05 %	1%

Ces statistiques ne tiennent pas compte des agents du CCAS, l'établissement faisant l'objet d'un budget dédié.

La volonté de la collectivité est de poursuivre la politique de gestion des ressources humaines engagée, avec notamment une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin d'adapter les ressources humaines aux besoins et aux moyens de la collectivité.

Au-delà des recrutements attendus pour doter la collectivité de compétences spécifiques qu'elle n'a pas en interne, tout poste libéré suite au départ d'un agent (fin de contrat, mutation, retraite, disponibilité) est l'occasion d'un questionnement systématique sur l'organisation du service.

Ainsi, soit l'agent, n'est pas remplacé grâce à une réorganisation, soit il y a transfert de poste et/ou compétences vers d'autres services pour exercer d'autres missions.

Plusieurs agents ayant les compétences et les aptitudes dévolues ont pris des postes à responsabilité. Ces prises de nouvelles fonctions ont été accompagnées par des dispositifs de formation en cours et/ou à développer en 2021.

Au titre de l'année 2020, la carrière des agents titulaires a évolué comme suit :

- 7 agents ont été mis en stage (1<sup>er</sup> grade catégorie C) et 2 agents détachés pour stage suite à promotion interne de catégorie B,
- 8 agents ont bénéficié d'un avancement de grade dont 6 en catégorie C

Pour juillet 2021, 5 agents (2 Catégorie A, 3 catégorie B) seront proposés pour la promotion interne à la Commission Administrative Paritaire siégeant au CIG de Versailles. 9 agents seront proposés au titre de l'avancement de grade pour 2021.

Dans le cadre du Régime Indemnitare, une enveloppe de 5 000 € est de nouveau prévue en 2021, pour le versement du complément indemnitare annuel (CIA).

### Impact financier de l'évolution du RIFSEEP en 2020

	2018	2019	2020
Nb agents éligibles à l'IFSE	139	143	153
Nb agents éligibles au CIA	31	35	33
Montant total RIFSEEP accordé	525 501,77 €	540 937,93€	567 293,63 €

En 2020, 10 agents de la ville ont bénéficié d'une prime exceptionnelle dans le cadre du COVID 19 pour une enveloppe totale de 2 600 €.

### Rémunération versée aux agents du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020

	Montant total des rémunérations annuelles brutes	Dont primes et indemnités	Dont NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)	Dont heures supplémentaires
<b>Fonctionnaires (1)</b>	4 078 562,63 €	857 450,79€	28 746,36 €	84 452,59 €
<b>Non titulaires sur emplois permanents (2)</b>	628 547,70 €	119 052,93	0 €	5 463,40 €
<b>Agents sur emplois non permanents (3)</b>	52 033,19 €	0 €	0 €	0 €

#### (1) Fonctionnaires dépendant des régimes de la CNRACL et de l'IRCANTEC

Ces statistiques ne tiennent pas compte des agents du CCAS, non comptabilisés suite à la scission des bilans sociaux Ville/CCAS en 2020

#### (2) Remplacement d'agents titulaires indisponibles dans les services :

- Centre équestre : 1 agent pour 2 heures de cours équestre sur 2 jours, soit 4 heures,
- Médiathèque :
  - 1 agent à 28H du 01/09/2020 au 31/01/2021 soit 4 mois sur 2020
  - 1 agent à temps complet pendant 2 mois
  - 1 agent à temps complet pendant 8 mois
  - 1 agent à temps complet du 22/10/2019 au 21/03/2020, soit 2 mois et 21 jours sur 2020
- Conservatoire : 1 agent du 01/09/2020 au 31/10/2020 6 heures hebdomadaires pendant 2 mois puis placé sur un article 3-2 (vacance d'emploi)

(3) Agents recrutés pour faire face à des besoins occasionnels et apprentis

En 2020, un seul contrat d'apprenti est toujours en cours sur les 2 existants en 2019. Le dispositif des contrats d'avenir a pris fin.

La baisse de 17,05% du nombre des heures supplémentaires et complémentaires (entre 2019 et 2020) s'explique par la période de crise sanitaire liée au COVID 19 et son incidence sur la suppression d'un grand nombre de manifestations.

NB heures supplémentaires et complémentaires 2019		NB heures supplémentaires et complémentaires 2020	
Nombre d'heures : 5 670,38 h	Montant : 116 117,44€	Nombre d'heures : 4 703,57 h	Montant : 84 084,80 €

**Les avantages en natures :**

- Boxes au centre équestre pour les agents du centre possédant leur propre équidé -1 933,49 €
- 2 agents logés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (centre équestre et camping) - 4 804,80 €

**Le temps de travail au sein de la collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :**

Répartition des fonctionnaires par modalité d'exercice du temps de travail		
Agents fonctionnaires à temps complet	Agents fonctionnaires à temps non complet	Agents fonctionnaires à temps partiel
88.15 %	8.89 %	0,52%

L'article 47 de la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail (1 607 heures).

Ainsi les collectivités locales disposent d'un an à compter du renouvellement général de leur assemblée pour redéfinir par délibération des règles relatives au temps de travail de leurs agents conformes à la réglementation. Ces modalités devront être appliquées au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier suivant la délibération définissant les nouvelles règles relatives au temps de travail (soit le 1<sup>er</sup> janvier 2022 maximum).

Constatant que l'organisation du temps de travail au sein des services municipaux n'est pas respectueuse de ces modalités, un groupe de travail a été constitué, en partenariat avec les représentants du personnel, pour proposer une harmonisation du temps de travail entre l'ensemble des agents au sein de la collectivité d'une part et de se conformer à la réglementation d'autre part.

**1.3. Les autres charges**

Il s'agit principalement des subventions aux associations, au CCAS ainsi qu'à l'Espace Dourdan Informations et des indemnités des élus.

S'agissant des indemnités des élus, l'enveloppe annuelle a été maintenue à l'occasion du changement de majorité et sa répartition a été améliorée. La création d'un poste de maire adjoint et de 2 conseillers municipaux délégués supplémentaires par rapport à la municipalité précédente ayant été compensée par une diminution de l'indemnité du maire.

Pour 2021, le chapitre devrait être en augmentation (+4%) en raison du développement d'actions en faveur du commerce, d'une augmentation de la subvention versée à l'Espace Dourdan Informations mais également en prévision d'éventuels remboursements liés à la crise sanitaire (billets de spectacles, remboursement de cours d'équitation, du conservatoire).

## **2/ Recettes de fonctionnement : Des ressources municipales sous surveillance**

### **2.1. Des dotations qui se stabilisent depuis 2018 après de nombreuses années de pertes de ressources**

La loi de finances annonce une certaine stabilité des dotations de l'Etat aux collectivités, mais dans les faits, et notamment du fait du mécanisme de certains dispositifs, certaines dotations sont en baisse continue.

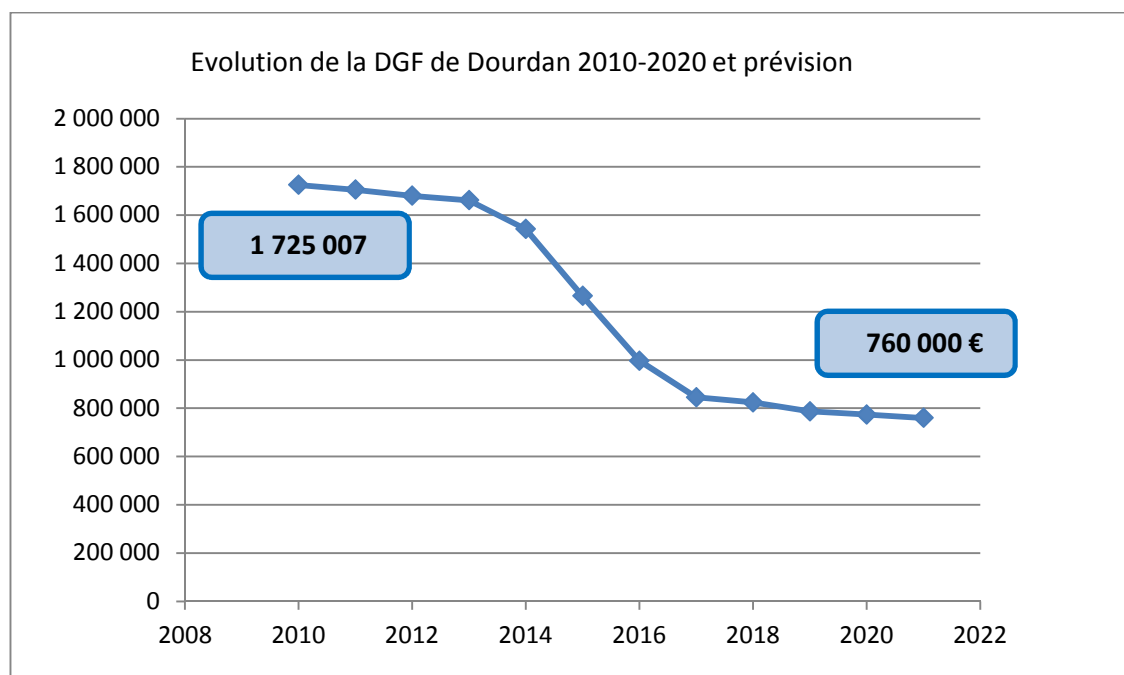
C'est le cas notamment de la DGF pour Dourdan. Même si la baisse est moindre depuis 2018, la diminution est continue.

### **2.2. Evolution prévisionnelle des dotations pour Dourdan**

La stabilisation du montant global de la DGF ne signifie pas que chaque commune percevra en 2021 un montant de DGF identique à celui perçu en 2020. En effet, les montants individuels pourront continuer à être impactés par les règles habituelles de calcul de la DGF, et par l'écrêtement finançant la hausse des dotations de péréquation, notamment la DSR et la DSU.

La commune de Dourdan a ainsi fait l'objet d'un écrêtement au cours des dernières années : -37 945 € en 2016, -51 792 € en 2017, - 21 247 € en 2018, - 36 702 € en 2019, -13 345 € en 2020. Il faut donc s'attendre pour 2021 à voir la DGF de Dourdan encore une fois diminuer. Elle devrait se situer à environ 760 000 € contre 773 875 € en 2020.

Cette nouvelle baisse fait suite à celle des années antérieures : -50,72% depuis 2014 soit -782 736 € et même -56,42% par rapport à 2008 soit -983 819 €.



Comme l'illustre le graphique, ci-avant, l'évolution de la DGF depuis 2010 représente une perte de ressources cumulées de **3 761 549 M€**.

Perte cumulée	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Période
DGF	277 388	545 483	697 047	718 294	754 996	768 341	<b>3 761 549</b>

Bien que partiellement compensée par d'autres dotations ou dispositifs de péréquation, depuis 10 années, la commune de Dourdan comme les autres collectivités locales de France a dû faire face à nombre d'évolutions défavorables de ses différents postes de recette.

S'agissant des autres dotations dont bénéficie Dourdan, la situation demeure incertaine :

- L'enveloppe de DSU nationale est majorée de 90 millions d'euros pour s'établir à 2 471 millions d'euros. La commune devrait continuer à être éligible à la DSU et pourrait donc bénéficier d'une dotation en légère hausse, pour un total d'environ 255 000 € (contre 244 241 € en 2020).
- S'agissant de la DNP, le dispositif est inchangé. Dourdan devrait donc en bénéficier encore pour 2021. Pour mémoire, le montant encaissé en 2020 était de 83 715 €.
- Pour le FSRIF, le dispositif est également inchangé. Le montant du fonds est maintenu au niveau de 2018, soit 330 millions d'euros. Comme pour la DNP, le budget 2020 est donc construit sur une hypothèse d'une dotation identique à celle de 2020, soit environ 475 000 €.
- Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est maintenu. Peu d'informations sont disponibles sur ce fonds. Comme les années précédentes, ce fonds sert de variable d'ajustement de la DGF, mais l'enveloppe nationale reste à un niveau identique à celui de 2020.

**Stabilisation des dotations de l'Etat**

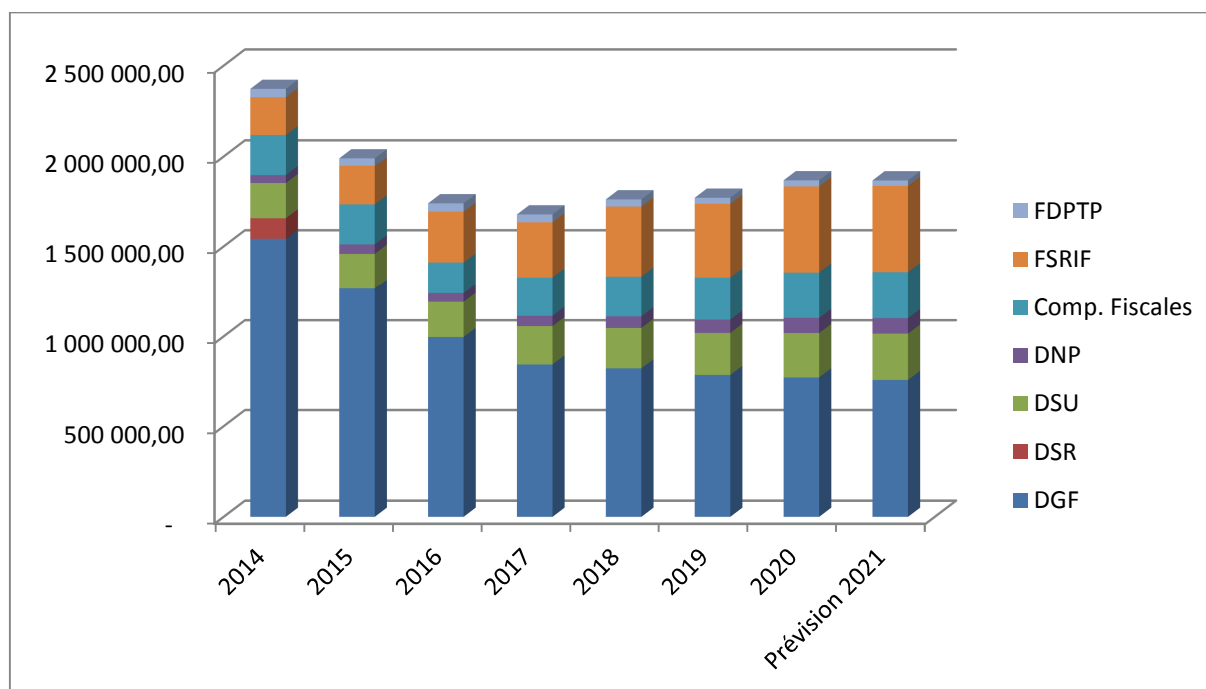




Tableau de présentation des concours financiers de l'Etat

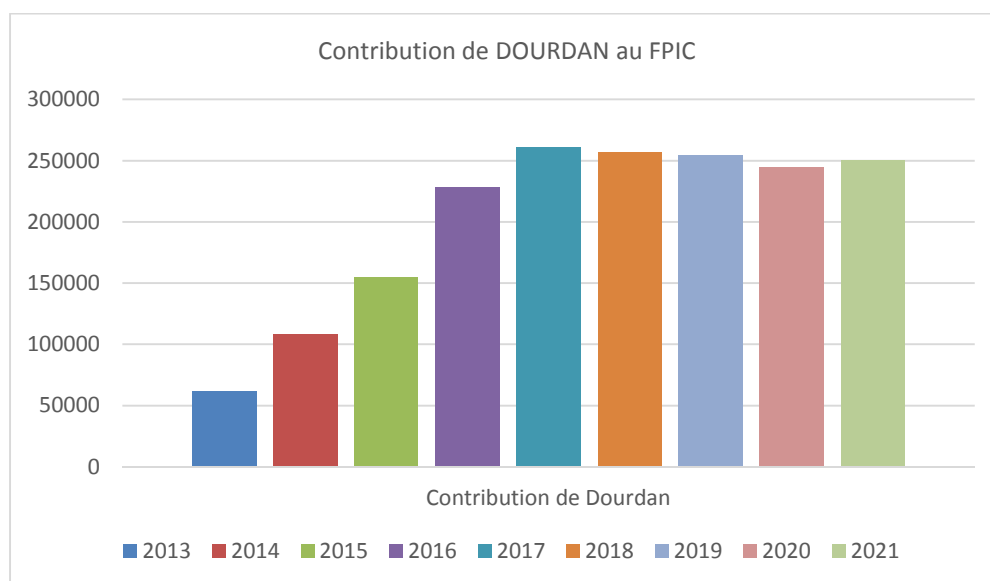
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prévision 2021
DGF	1 542 236	1 264 848	996 753	845 189	823 942	787 240	773 895	760 000
DSR	112 650	-	-	-	-	-	-	-
DSU	194 024	194 024	194 024	211 503	222 445	231 513	244 241	255 000
DNP	43 543	52 251	48 006	56 689	63 824	73 467	83 715	85 000
Comp. Fiscales	225 876	220 183	172 401	214 704	222 841	235 551	253 920	258 000
FSRIF	208 013	212 778	280 089	304 691	386 179	406 484	474 356	475 000
FDPTP	45 764	45 806	45 806	43 206	39 634	33 450	33 447	30 000
<b>Total</b>	<b>2 372 106</b>	<b>1 989 890</b>	<b>1 737 079</b>	<b>1 675 982</b>	<b>1 758 865</b>	<b>1 767 705</b>	<b>1 863 574</b>	<b>1 863 000</b>
		- 382 216	- 252 811	- 61 096,04	82 882	8 839	95 868	- 574
Evolution en %		-16,11%	-12,70%	-3,52%	4,95%	0,50%	5,42%	-0,03%

Pertes cumulées	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total période
	382 216,26	635 027,95	696 123,99	613 241,15	604 401,20	508 532,31	<b>3 439 542,86</b>

La perte de dotations et de concours financiers pour la période 2014-2020 s'élève à un montant total d'un peu plus de 3 439 000 €.

### 2.3. Une stabilisation du fonds de péréquation des ressources intercommunales

Le FPIC, fonds de péréquation des ressources intercommunales, mis en place en 2012, est stabilisé à 1 milliard d'euros comme l'an passé. L'objectif de redistribuer 2% des ressources du bloc communal n'est plus évoqué pour le moment.



La contribution de Dourdan à ce fonds s'est élevée à 244 299 € en 2020 en légère baisse malgré la décision de la CCDH de revenir au calcul de droit commun. A ce stade, et faute de plus d'éléments, elle est estimée au même niveau pour 2021.

## 2.4. Fiscalité : Face à la crise, assurer la stabilité des taux communaux

Pour les communes, la suppression de la taxe d'habitation décidée par l'Etat est compensée à compter de 2021 par la « descente » du produit départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties vers les communes.

Cependant, la suppression de la moitié des produits de la taxe foncière sur la propriété bâtie des locaux industriels devrait affecter le mécanisme ainsi mis en place. En effet, la loi de finances 2020 avait introduit un mécanisme de correction reposant sur un coefficient correcteur. Ce coefficient étant lui-même calculé en fonction d'un niveau de recettes de TFPB. Sans correction, le coefficient correcteur n'aurait pas pu trouver à s'appliquer.

La loi de finances 2021 a donc prévu que les montants perçus par les communes à compter de 2021 au titre de la dotation prévue pour compenser les pertes de TFPB soient pris en compte pour déterminer le montant des prélèvements et reversements prévus au titre de la compensation de la TH.

Afin d'épargner le plus possible les dourdannais, et de les accompagner dans cette période sanitaire difficile, la maîtrise de la fiscalité municipale est un devoir. **Aussi, les taux d'imposition de la fiscalité locale ne seront donc pas augmentés en 2021,**

Les bases de la fiscalité locale sont en revanche revues comme tous les ans conformément aux dispositions introduites par l'article 99 de la loi de finances 2017 : depuis 2018, le taux de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation, des locaux industriels et des autres locaux est égal au taux de variation entre novembre de N-2 et novembre de N-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisée.

Ainsi en 2021, ce taux de revalorisation est égal au taux de variation entre novembre 2019 et novembre 2020 de l'indice des prix à la consommation harmonisée, soit +0,2% (contre 2,2,% en 2019 et 1,2% en 2020).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>TH, TF, TFNB</b>	6 093 718	6 312 648	6 431 546	6 599 825	6 600 762	6 590 933	6 661 831	6 983 037	7 071 484
<b>Gain/ N-1</b>		218 930	118 898	168 279	937	-9 829	70 898	321 206	88 447

Pour mémoire, les taux d'imposition sont inchangés à Dourdan depuis 2009, date de la dernière hausse des taux.

Taxe d'Habitation	17,24%
Foncier Bâti	18,44%
Foncier Non Bâti	104,70%

**B. Une section d'Investissement : une capacité d'autofinancement renforcée au service de travaux porteurs d'avenir et d'une politique de désendettement ouvrant de nouvelles perspectives**

### ***1/ Dépenses d'investissement : des opérations d'investissement 2021 résolument tournés vers la modernisation et la performance énergétique***

Au stade des orientations budgétaires, ce rapport tient compte avant toute chose des engagements et décisions pris lors des exercices budgétaires précédents.

Les opérations projetées en 2021 seront également détaillées.

### 1.1. Présentation des autorisations de programme (AP) en cours et soldées en 2020

Intitulé de l'AP	Montant total de l'AP	Réalisation au 31/12/2020	Observations
Installation du système vidéo protection urbaine	387 504,00 €	300 747,86 €	<b>AP soldée</b> le 16 juillet 2020, Subvention à hauteur de 100 129 €
Travaux de construction d'une maison de santé	1 740 000,00 €	1 730 208,70 €	<b>AP soldée</b> le 16 juillet 2020, Subvention à hauteur de 915 461,01 €
Aménagement du secteur du Puits des champs	146 000,00 €	129 126 €	Les travaux sont terminés
Bâtiment pédagogique Cour du Château	1 309 000,00 €	1 292 579,96 €	Les travaux sont terminés. Les subventions sont en cours d'encaissement. 36 000 € de RAR
Travaux Eglise	408 000,00 €	401 564,85 €	Les travaux sont terminés (1 028€ de RAR). Les subventions sont en cours d'encaissement. 50 000 € de RAR
Travaux de réfection de la rue Gaston Lesage	950 000,00 €	901 871,00 €	Les travaux sont terminés.
Construction d'un bâtiment périscolaire, scolaire et associatif école C. Péguy	1 288 000,00 €	1 265 078,46 €	Les travaux sont terminés (22 921,64 RAR). Les subventions sont en cours d'encaissement 134 6479€ de RAR. 424 431,56 € en RAR

### 1.2. Détail des opérations projetées en 2021

Au-delà du remboursement du capital de la dette (environ 830 000 €) et des investissements courants, les efforts de la commune pour l'année 2021 porteront sur :

- Performance énergétiques des bâtiments communaux optimisée principalement par le remplacement de toutes les huisseries des écoles, de l'Hôtel de Ville et de plusieurs autres bâtiments,
- Travaux au château en vue des 800 ans (éboulements dans les douves, création d'un escalier, restauration de portes...). Ces travaux feront vraisemblablement l'objet d'une Autorisation de programme,
- Un plan de digitalisation et de dématérialisation des services municipaux afin d'inscrire durablement l'action communale dans la modernité,
- Travaux à l'Eglise,
- Travaux de voirie,
- Des travaux nécessaires pour l'entretien du patrimoine communal (travaux autres que les huisseries dans les écoles, reprises de concessions au cimetière, travaux dans les logements communaux, travaux sur les aires de jeux, au camping...).

## 2/ Recettes d'investissement : à l'aune d'une capacité d'autofinancement renforcée et du désendettement

### 2.1. Les principales ressources de la section d'investissement

- FCTVA : A titre tout à fait exceptionnel, la commune de Dourdan percevra 2 FCVTA en 2021 : celui de l'an passé ainsi que celui de cette année.

En effet, au 31/12/2020, 150 dossiers de FCTVA n'avaient pu être traités par la préfecture de l'Essonne. La notification du FCTVA n'ayant pas été émise sur l'exercice 2020, la recette n'a pu être prise en compte, elle le sera sur l'exercice 2021.

En 2021, la commune percevra donc :

- Une somme de 350 852 € au titre du FCTVA 2020
- Une somme d'environ 330 000 € au titre du FCTVA 2021

○ La taxe d'aménagement a remplacé progressivement depuis 2012 la taxe locale d'équipement. Depuis 2016, Dourdan ne touche plus que de la taxe d'aménagement. Cette taxe s'applique aux demandes de permis de construire ainsi qu'aux déclarations préalables.

En 2020, le montant encaissé s'est établi à 218 399 € (contre 124 722 € en 2019 et 105 090 € en 2018). Il existe une forte variabilité liée au délai entre les notifications et les versements effectifs (sur plusieurs années).

L'estimation prudentielle pour 2021 est de 70 000 €, au regard des éléments déjà connus à ce stade.

## 2.2. Des subventions à venir

Ne seront inscrites au BP que les subventions certaines, c'est-à-dire dès lors que la commune aura reçu notification de celles-ci. Des subventions seront vraisemblablement inscrites en cours d'année lors d'une décision modificative.

Un nouveau Contrat d'Aménagement Régional est ainsi en cours d'élaboration avec les services de la région Ile De France. Des subventions seront donc inscrites lorsque celui-ci sera finalisé.

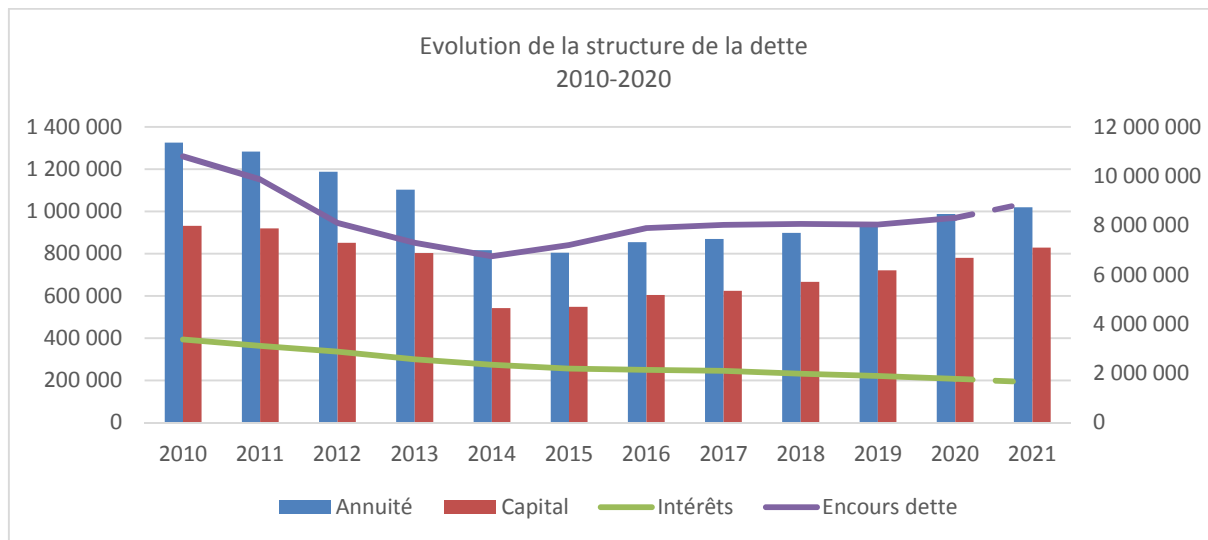
## 2.3. Un recours au financement bancaire prévisionnel maîtrisé pour de plus grandes marges de manœuvre

- En 2020, 1 050 000 € avaient été inscrits au budget principal. La totalité de la somme a été mobilisée.
- La commune a pu emprunter à des conditions très intéressantes :
  - un prêt de 500 000 € taux fixe de 0,86% souscrit auprès de La Caisse des Dépôts et consignations,
  - un prêt de 350 000 € au taux fixe de 1,23% souscrit auprès de La Banque Postale,
  - un prêt de 200 000 € au taux fixe de 0,44% souscrit auprès du Crédit Agricole,
- Pour Dourdan, l'encours total de la dette au 31/12/2020 était donc de 8 308 903,43 €, soit 773 €/habitant (chiffres pop. INSEE de 10 748 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021). Après une stabilisation autour de 8 M€ pendant 3 années, il a donc augmenté courant 2020. En moyenne, les communes de même strate avaient en 2019 un endettement par habitant de 850 €.
- Fruit des décisions passées les intérêts de la dette continuent de décroître (190 K€ attendus en 2021 contre 207 en 2020), du fait de la mobilisation d'emprunts avec des taux fixes extrêmement bas. Inversement le remboursement du capital poursuit sa croissance initiée en 2014 et repasse le cap des 800 K€. L'annuité de la dette pour 2021 sera pour la première fois depuis 2013 de plus de 1M€.

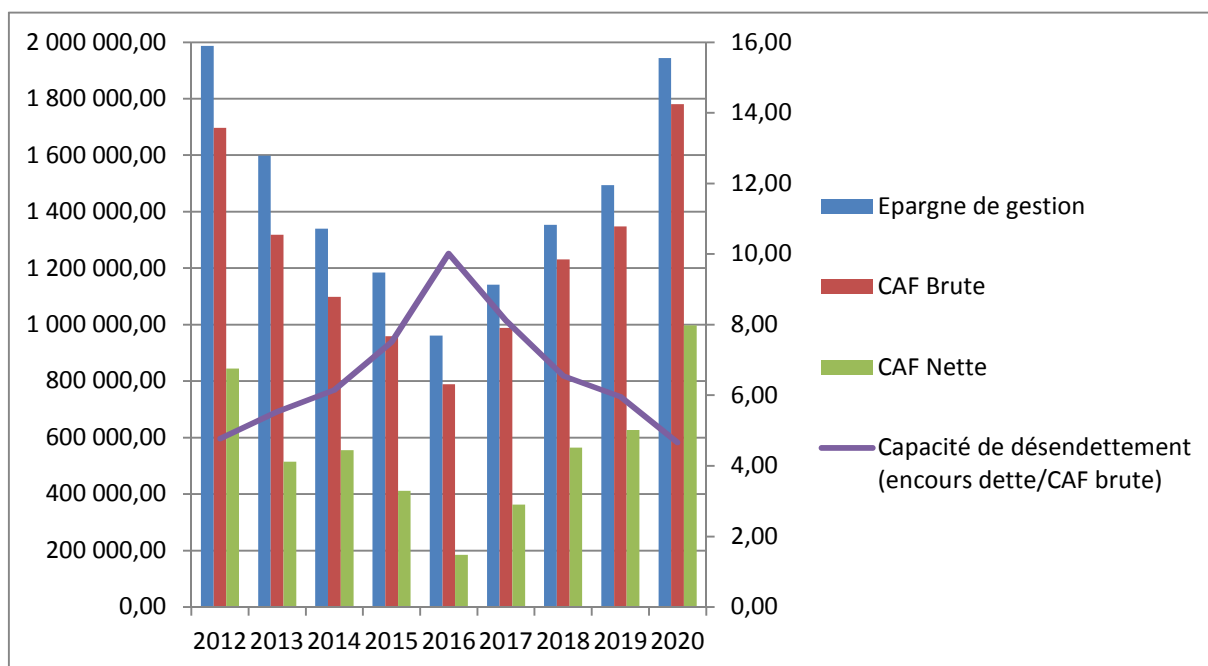
Structure de la dette de 2012 à 2020

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuité	1 103 872	816 791	803 915	854 730	869 810	899 164	942 176	987 467	1 020 195
Capital	803 770	542 684	548 395	604 333	624 699	667 282	720 618	779 955	829 495
Intérêts	300 102	274 107	255 520	250 397	245 111	231 883	221 557	207 512	190 700
Encours dette	7 295 537	6 752 852	7 204 456	7 900 123	8 026 758	8 059 477	8 038 859	8 308 903	8 985 903

- Aussi, afin de faire baisser la charge de l'emprunt sur le budget communal, et par conséquent sur les possibilités d'investir pour demain, le montant de l'emprunt envisagé pour 2021 est d'environ 650 K€ permettant un désendettement de l'ordre de 150K€. Niveau plancher qui sera optimisé en fonction de la réalité du besoin de financement de 2021 après notification des subventions. La période de mobilisation de cette somme n'est donc pas arrêtée à ce stade.



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Capacité de désendettement (encours dette/ CAF brute)</b>	<b>6,15</b>	<b>7,51</b>	<b>10,01</b>	<b>8,12</b>	<b>6,55</b>	<b>5,96</b>	<b>4,66</b>



Après un pic en 2016 avec une capacité de désendettement qui se rapprochait de la barre des 12 années à ne pas dépasser, la commune va retrouver d'ici quelques années une capacité à investir significativement pour l'avenir de Dourdan.

Telles sont les principales caractéristiques du budget à venir pour l'année 2021.

Ces orientations sont la marque de votre nouvelle équipe municipale qui souhaite inscrire son action dans la durée, en favorisant les jeunes qui sont l'avenir de cette ville, mais aussi les commerçants qui contribuent à la faire vivre chaque jour.

Pour pouvoir continuer à investir, nos efforts se porteront principalement sur la section de fonctionnement afin de dégager de nouvelles marges de manœuvres qui nous permettront d'investir pour l'avenir de tous.